

NOTE

Destinataires : Toute la communauté CHUM

Date : 13 mars 2020

Objet : **Coronavirus (COVID-19)
Voyages à l'extérieur du pays pour les membres de la communauté CHUM**

Depuis le début de l'épidémie, plusieurs directives sont émises quotidiennement par les autorités canadiennes et québécoises en matière de santé publique.

Ce mercredi 11 mars, une directive a été envoyée aux dirigeants des ministères et des organismes du gouvernement du Québec **afin d'aviser l'ensemble du personnel qu'il n'était plus autorisé à voyager à l'extérieur du Canada dans l'exercice de ses fonctions.**

En conséquence, toute personne œuvrant au CHUM ayant eu l'intention de se déplacer à l'extérieur du pays pour des raisons professionnelles devra annuler son voyage.

À propos des voyages personnels

Nous conseillons fortement à tous les membres de nos équipes, sauf en cas de force majeure, de ne pas voyager à l'extérieur du Canada.

Les personnes récemment revenues de voyage à l'extérieur du Canada, qui sont déjà au travail et qui n'éprouvent aucun symptôme lié au COVID-19 sont priées de demeurer au travail et surveiller leurs symptômes.

Les personnes qui reviennent de voyage à l'extérieur du Canada doivent dès leur retour communiquer au 514 890-8308 ou au 1 866 890-8308 pour avoir les informations nécessaires à leur retour au travail.

En suivant l'ensemble de ces directives, nous assurons la protection de nos patients, celle de nos collègues et de nous-même, afin de répondre, en toute sécurité, à notre mission en continuant d'offrir des soins sécuritaires à la population.

Démarches auprès des compagnies d'assurance

Afin de faciliter les démarches des employés qui auraient déjà effectué des réservations pour un voyage et qui en demandent l'annulation, la Direction des ressources humaines et affaires juridiques peut fournir une lettre confirmant à leur assureur qu'ils sont employés du réseau de la santé et requis au travail. Pour faire une demande de lettre, communiquez avec le poste 8340.

Message clé Top CHRONO

Les voyages professionnels doivent être annulés et nous recommandons aux membres de nos équipes de ne pas voyager à l'étranger, sauf en cas de force majeure. Dans un tel cas, vous devez communiquer avec le 514 890-8308 pour connaître les modalités applicables à votre retour.